

**FONDS DE DOTATION EN CORDEE
15 QUAI JEAN MOULIN - LYON 69002**

**RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT AU CONSEIL d'ADMINISTRATION
EXERCICE 2025**

Mesdames et Messieurs,

Je vous ai réunis en Conseil d'Administration de notre Fonds de dotation, afin de vous rendre compte de son activité au cours de son 3^{ème} exercice. Le Fonds de dotation En Cordée a été créé le 8 décembre 2021 par la société ALBAREST PARTNERS, et immatriculé le 04/01/2022. Il est domicilié à Lyon, 15 quai Jean Moulin, dans les locaux de la société Albarest Partners qui l'héberge à titre gratuit.

Il est régi par la loi N° 2008-776 du 4/08/2008 de Modernisation de l'Economie et le décret N° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux Fonds de dotation.

Le fonds de dotation En Cordée a pour objet toute action d'intérêt général contribuant au soutien de missions et de projets, notamment de projets associatifs, permettant à des personnes en difficulté matérielle et/ou morale, de trouver une aide pour surmonter leurs difficultés et ainsi franchir une étape.

Cette aide peut se déployer dans les domaines :

- De l'éducation : accompagnement, aide et financement de formations dispensées à des personnes en difficulté, enfants et adultes, attribution de bourses ;
- De l'insertion ou de la réinsertion professionnelle ;
- De l'aide au handicap, notamment pour favoriser l'inclusion en environnement professionnel ;
- De la santé.

Le commissaire aux comptes relate, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

Lors de sa constitution, le fonds disposait d'une dotation initiale de 15.000 € (dont 3.000 € non consommable). ALBAREST PARTNERS a apporté des dotations complémentaires de 34 540,50 euros en 2022, 56 490,00 euros en 2023, 35 891,30 euros en 2024 et de 19 291 euros en 2025. Ces dotations ont été apportées à titre gratuit et irrévocable. Elles sont consommables.

Par ailleurs, en date du 13 septembre 2024, ALBAREST PARTNERS a procédé à une donation de l'usufruit de 113,531 parts C du Fonds Professionnel de Capital Investissement dénommé «ALBACAP 1 » (code ISIN FR0014001AH7), gérée par ALBAREST PARTNERS. L'usufruit du don a été évalué à 1 euro à la date de signature de l'acte de donation.

Au cours de l'exercice 2025, 28 700 € ont été versés à des associations intervenant dans les domaines listés précédemment.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Aucun événement connu ou prévisible à ce jour n'est susceptible de remettre en cause notre jugement sur la situation financière du Fonds de dotation à la date où a été établi le présent rapport.

Rappel du Fonctionnement interne du fonds

Le Conseil d'administration est composé des mandataires sociaux et de 3 salariés d'Albarest Partners, soit 6 membres au 31/12/2025.

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2025 :

- le 19 mai 2025, avec pour ordre du jour :
 - o présentation de l'atterrissage des comptes 31/12/2024
 - o ressources disponibles et budget pour l'exercice 2025
 - o choix des projets éligibles
- le 30 juin 2025, afin d'approuver le rapport d'activité,
- le 29 septembre 2025, afin de présenter la nouvelle structuration du fonds de dotation,
- le 24 novembre 2025, afin de sélectionner un nouveau projet et valider une action de mécénat de compétence (fresque du numérique).

A noter qu'un nouveau membre du Conseil d'administration a été désigné le 9 mars 2026.

Rapports du fonds avec les tiers partenaires

Les partenaires du fonds ont été les suivants au cours de l'exercice 2025 :

- La société Albarest Partners (hébergement à titre gratuit, mise à disposition de moyens et dotation pécuniaire)
- Le cabinet comptable RIVERSIDE (société Arcs Fidusero - tenue de la comptabilisation du fonds de dotation – don en nature).

Actions de prospection de donateurs menées par le fonds :

Le fonds de dotation n'a pas initié d'actions de prospection de donateurs, compte tenu des liens à long terme avec la société Albarest Partners.

Le fonds de dotation a créé une page LinkedIn en 2024, lui permettant de communiquer sur ses actions.

Liste des personnes morales bénéficiaires des distributions du fonds de dotation¹

Au cours de l'exercice 2025, le conseil d'administration a choisi 6 entités bénéficiaires de distributions par le Fonds, pour différents montants à chacune d'entre elles :

- association "LES ENFANTS DE LA BALLE" (2.000€);
- association "ADOpte UNE ASSO" (8.000€);
- fonds de dotation "Amis FSH" (2.000€);
- association "60 000 REBONDS" (8.000€);
- fonds de dotation "TELEMAQUE" (700€);
- association "VOISINS ET SOIN" (8.000€).

Le détail des activités de ces entités est précisé en annexe 2 des présentes.

Compte de résultat de l'exercice

Le résultat du Fonds de dotation pour l'exercice 2025 se présente comme suit :

Compte de résultat	Exercice 2025
Ressources liées à la générosité du public	2 160,00 €
<i>Mécénat</i>	2 160,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	29 900,00 €
<i>Contributions financières sans contrepartie</i>	29 900,00 €
Total produits	32 060,00 €
Missions sociales réalisées en France	28 700,00 €
<i>Versement à des organismes</i>	28 700,00 €
Autres achats et charges externes	3 360,00 €
Total charges	32 060,00 €

Le Fonds de dotation a engagé les charges suivantes :

- 28 700 € correspondant aux 6 actions financées
- 3 360 € de frais de fonctionnement (commissariat aux comptes 1 200 €, en sus des frais de comptabilité faisant l'objet d'un mécénat pour 2 160 €)

Soit un total de charges pour 2025 de 32 060 €, financées grâce :

- Au versement du fondateur à la dotation consommable utilisée en 2024 pour 29 900 €
- Au mécénat du cabinet comptable pour 2 160 €.

Au 31 décembre 2025, le fonds disposait de disponibilités pour un montant de 7.953 €, pour une dette fournisseur de 1.200 €, soit un solde bancaire disponible de 3.753 €, compte tenu de la dotation initiale non consommable de 3.000 €.

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (article I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

Au global, le passif du Fonds de dotation au 31/12/2025 ressort à 7.954 € correspondant à :

- La dotation consommable de 2024 de 3.754 €
- De la dotation initiale non consommable de 3.000 €
- D'une dette fournisseur de 1.200 €.

En regard, à l'actif, de :

- L'actif immobilisé de 1,00 €
- Disponibilités de 7 953 €.

Au total, les dons effectués au titre de 2025 au Fonds de dotation par Albarest Partners se montent à 19 291 € tels que décrits en annexe 1 des présentes.

Le Fonds de dotation ne dispose pas d'effectifs salariés.

Perspectives pour 2026

Albarest Partners entend poursuivre le soutien du Fonds de dotation en 2026, qui sera ainsi à même de poursuivre les objectifs prévus dans ses statuts.

La Présidente
Laure THIBIERGE



Annexe 1 - Liste des libéralités reçues

Donateur	Montant	Mode de paiement	Date du don	Affectation
ALBAREST PARTNERS 15 quai Jean Moulin 69002 LYON 922 334 362	19 291 €	Virement	13/06/2025	Contributions financières sans contrepartie
ARCS FIDUSERO SAS 45 avenue Leclerc 69007 LYON 424 989 309	2.160 €	Don en nature	31/12/2025	Mécénat de compétences

Annexe 2 - Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Identité de la personne morale	Objet social	Montant versé par le fonds	Description des œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds
Association LES ENFANTS DE LA BALLE 27 rue Jean Bart 59000 Lille SIRET : 83113569400022	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.	2.000 €	Financer des actions d'accompagnement et d'insertion de jeunes en situation de handicap dans les clubs de sport.
Association ADOPT UNE ASSO 6 chemin de Bellevue, 69140 Rillieux-la-Pape SIRET : 90281542200016	Accompagner les personnes fragiles et éloignées du bénévolat à s'investir pour renforcer leur sentiment d'utilité.	8.000 €	Participation au financement au programme de l'association dont le lancement du programme parcours jeunes.
Association Amis FSH 121 rue Jeanne Wedells 37100 TOURS SIRET : 48944852200032	Soutenir la recherche des personnes atteintes de myopathie facio-scapulo-humérale et propose une communauté d'entraide.	2.000 €	Participation au financement des différents programmes de recherche et de soutien aux personnes atteintes de myopathie facio-scapulo-humérale.
Association 60 REBONDS 22 Quai Docteur Gailleton 69002 LYON SIRET : 79081096400045	Aider les chefs d'entreprise ayant déposé le bilan ou fait faillite à se relancer dans l'entrepreneuriat.	8.000 €	Participation au financement d'ateliers pour les entrepreneurs.
Association TELEMARQUE 29 Boulevard Bourbon 75004 Paris SIRET : 49280242600048	Actions pour l'égalité des chances dans l'éducation.	350 €	Financement à l'accès à des activités culturelles pour les jeunes bénéficiaires.
Association SACRÉE MUSIQUE 219 avenue Général Brosset, 83220 Le Pradet SIRET : 899 088 686 00014	Promouvoir la musique sacrée et organiser des concerts à vocation culturelle et éducative.	350 €	Financer l'organisation d'un spectacle de chant choral dans les territoires
Association VOISINS ET SOINS 30 Avenue Albert 1 ^{er} 92500 Rueil-Malmaison SIRET : 82814999700029	Accompagner et soutenir les personnes en fin de vie et leurs proches, notamment en favorisant le maintien à domicile.	8.000 €	Participation au financement de l'ouverture de l'antenne du Puy-En- Velay.

FONDS DE DOTATION EN CORDEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GVA AUDIT-SÉMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000€ • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

FONDS DE DOTATION EN CORDEE

15 quai Jean Moulin
69002 LYON

SIREN : 922 334 362

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs du Fonds de dotation en CORDEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds De Dotation En Cordée, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000€ • Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 105 Avenue Raymond Poincaré • CS 81691 • 75116 PARIS • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00 • info@gva.fr • www.gva.fr
347 496 788 RCS Paris • NAF 6920Z • Numéro d'identification intracommunautaire : FR 45 347 496 788

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président du conseil d'administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider du fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre le Président du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Paris, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES

Philippe BONNIN

✓ Certifié par  you sign

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	1		1	1
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1		1	1
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 953		7 953	18 562
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	7 953		7 953	18 562
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	7 954	0	7 954	18 563

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	3 000	3 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 000	3 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	3 000	3 000
Fonds propres consommables	3 754	14 363
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	6 754	17 363
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 200	1 200
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	7 954	18 563

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	29 900	57 200
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat	2 160	2 160
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	32 060	59 360
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 360	3 360
Aides financières	28 700	56 000
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	32 060	59 360
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	32 060	59 360
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	32 060	59 360
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 953,80 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **0,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le Fonds a pour objet toute action d'intérêt général contribuant au soutien de missions et de projets, notamment de projets associatifs, permettant à des personnes en difficulté matérielle et/ou morale, de trouver une aide pour surmonter leurs difficultés et ainsi franchir une étape. Cette aide pourra se déployer dans les domaines :

- De l'éducation : accompagnement, aide et financement de formations dispensées à des personnes en difficulté, enfants et adultes, attribution de bourses ;
- De l'insertion ou de la réinsertion professionnelle ;
- De l'aide au handicap, notamment pour favoriser l'inclusion en environnement professionnel ;
- De la santé.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Dotation Initiale

Le fonds a été constitué avec une dotation initiale de 15.000 euros qui lui a été apportée par la société ALBAREST PARTNER, fondateur du fonds. La dotation est apportée au fonds à titre gratuit et irrévocable.

Le fonds peut consommer les revenus ou la dotation dans la limite d'une dotation résiduelle de 3.000 euros.

ALBAREST PARTNER a apporté des dotations complémentaires de :

- 34 540,50 euros en 2022 ;
- 56 490,00 euros en 2023 ;
- 35 891,30 euros en 2024 ;
- 19 291,00 euros en 2025.

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **FONDS DE DOTATION EN CORDEE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Legs et donations temporaires d'usufruit

En date du 13 septembre 2024, la société Albarest a procédé à une donation de l'usufruit de 113,531 parts C du Fonds Professionnel de Capital Investissement dénommé « ALBACAP 1 » (Société de Gestion ALBAREST PARTNERS ayant pour numéro d'agrément AMF : GP-20000043, et dépositaire CACEIS Bank),code ISIN FR0014001AH7.

L'usufruit du don a été évalué à 1 euro à la date de signature de l'acte de donation et sa durée est limitée à la durée de vie du fonds ALBACAP 1.

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	3 000				3 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	3 000				3 000
Autres					
Fonds propres consommables	14 363		19 291	29 900	3 754
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	14 363		19 291	29 900	3 754
TOTAL GÉNÉRAL	17 363		19 291	29 900	6 754

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 200	1 200		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 200	
TOTAL	1 200	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Produits et charges par destination

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits et charges par destination et origine	Total	Total
Mécénat	2 160	2 160
Contributions financières sans contrepartie	29 900	57 200
Total	32 060	59 360
Versements à un organisme agissant en France	28 700	56 000
Frais de fonctionnement	3 360	3 360
Total	32 060	59 360

Le fonds de dotation a procédé à des dons au cours de l'exercice pour 28 700 € dont :

- 8000 € pour l'association "Voisins et Soins"
- 8000 € pour l'association "60.000 Rebonds"
- 8000 € pour l'association "Adopte une Asso"
- 2000 € pour l'association "Les Enfants de la Balle"